



#Municipales2020

# L'EDUCATION, UNE AFFAIRE DE MAIRE

50 actions inspirantes  
portées par des communes

Un test pour noter les candidats

Février 2020

En partenariat avec





Lancé en 2015, VersLeHaut est le premier think tank dédié aux jeunes et à l'éducation. Hors du champ partisan, il contribue au débat public à travers des propositions impliquant des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des membres de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

VersLeHaut diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.

### Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France, comme à l'étranger. VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture. Le think tank est à l'initiative d'une grande mobilisation citoyenne en faveur de l'éducation, mobilisant des acteurs de tous horizons : les Etats Généraux de l'Education.

### Dernières publications :

- « Jeunesse&Confiance : les résultats et enseignements du baromètre 2019 » (novembre 2019)
- « Rentrée 2019 – les chantiers qui attendent Jean-Michel Blanquer » (septembre 2019)
- « La transition pacifique » (juillet 2019)
- « Filles et garçons face au bac : ce n'est pas (forcément) ce que vous croyez » (juin 2019)
- « Européennes 2019 : où sont les jeunes ? » (mai 2019)
- « Décryptage du projet de loi Banquer » (avril 2019)
- « Les 10 grandes tendances de la famille en France » (mars 2019)
- « Les Français et l'école : ce qu'ils pensent, ce qu'ils en attendent » (février 2019)
- « En finir avec les violences éducatives ordinaires : la loi anti-fessée ne suffira pas » (novembre 2018)
- « École : à la recherche d'un nouveau souffle » (novembre 2018)
- « Le point sur la mise en œuvre des réformes pour l'école » (septembre 2018)
- « Ce que les pays du sud peuvent nous apprendre en matière éducative » (juin 2018)
- « Manifeste pour la responsabilité éducative des entreprises » (juin 2018)
- « Service national universel : pour une dynamique globale » (avril 2018)
- « Contre les fake news, l'éducation plus efficace que la censure » (avril 2018)
- « Ils ne dorment pas assez ! 5 Propositions pour l'éducation au sommeil » (mars 2018)
- « Les jeunes face à la tentation de la « radicalisation ». Que faire ? » (janvier 2018)
- « Égalité femmes / hommes : pour une éducation à la relation » (décembre 2017)
- « Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une société éducatrice », Bayard éditions (octobre 2017)
- « Et si les parents devenaient les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté » (octobre 2017)
- « Quelle responsabilité éducative pour les entreprises ? » (septembre 2017)
- « Accueil, besoins & espoirs des mineurs non accompagnés en Europe » (septembre 2017)

- « À l'école de la confiance, quelle place pour les parents ? » (août 2017)
- « Soutenir les familles, le meilleur investissement social » (juin 2017)
- « Le BAC : quels enjeux derrière la réforme ? » (juin 2017)
- « Les chantiers éducatifs du quinquennat » (mai 2017)

Toutes les publications de VersLeHaut sont en libre accès sur [www.verslehaut.org](http://www.verslehaut.org)



**Le SocialLab** est un cabinet d'études, de conseil et d'évaluation d'impact spécialisé dans le champ de l'éducation et de la jeunesse. Il accompagne les acteurs publics (ministères, collectivités) et privés (associations, fondations) qui portent des politiques éducatives, développent des projets éducatifs innovants et œuvrent à l'égalité des chances.

<https://www.lesocialab.fr/>



**Éducation & Territoires** est un cabinet d'études, de conseil et de formation créé en 2002 par des professionnels de l'éducation et des collectivités territoriales. Le champ d'expertise et les domaines d'interventions d'Éducation & Territoires couvrent l'ensemble des composantes de la politique éducative territoriale et des compétences des collectivités : projets éducatifs de territoire et accompagnement à la scolarité, évaluation des politiques éducatives, équipement informatique des établissements scolaires et politique de développement des usages du numérique, financement du fonctionnement des établissements, innovation pédagogique.

<http://www.education-territoires.com>

## Précisions méthodologiques

Le rapport a été rédigé sur la base d'un appel à contributions lancé par VersLeHaut en décembre 2019 et diffusé largement auprès de nos partenaires, de notre conseil scientifique, des réseaux sociaux... Diverses contributions - de tous niveaux - ont nourri la réflexion des auteurs de ces pages qui reprennent une cinquantaine d'exemples de dispositifs de terrain. Ce document s'est aussi nourri de recherches documentaires. Parmi les sources consultées, qui mettent en valeur des actions portées par les collectivités :

- Apriles (Agence des Pratiques et Initiatives Locales), éditée par l'ODAS (l'Observatoire national de l'Action sociale) : <https://odas.apriles.net/initiatives>
- le Réseau français des Villes éducatrices (RFVE) : <https://rfve.fr>
- la Banque internationale de Documents des villes éducatrices (BIDCE), éditée par l'Association internationale des Villes éducatrices : <http://www.edcities.org/>
- Les Villes amies des enfants, de l'Unicef : [www.villesamiesdesenfants.fr](http://www.villesamiesdesenfants.fr)

Ce document ne cherche pas du tout l'exhaustivité, ni dans les pratiques, ni dans les champs d'actions des communes et intercommunalités. Il présente un ensemble de « bonnes pratiques », classées par thèmes. Le choix des initiatives s'est fait dans un souci de diversité, sans prise en compte de l'éventuelle couleur politique des municipales concernées. Parmi les initiatives présentées, beaucoup sont développées dans plusieurs communes.



## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>p. 7</b>
<b>Des pratiques inspirantes dans le champ éducatif .....</b>	<b>p.11</b>
<b>I. Le maire, bâtisseur d'alliance éducatives .....</b>	<b>p.12</b>
<b>II. Le maire, au service de l'école « communale » .....</b>	<b>p.16</b>
<b>III. Le maire, sensible au défi de la petite enfance .....</b>	<b>p.22</b>
<b>IV. Le maire, engagé pour une éducation globale (pas seulement scolaire) .....</b>	<b>p.25</b>
<b>V. Le maire, allié des parents .....</b>	<b>p.29</b>
<b>VI. Le maire, solidaire des enfants en situation de fragilité .....</b>	<b>p.31</b>
<b>VII. Le maire, en soutien des acteurs éducatifs .....</b>	<b>p.33</b>
<b>« Le test éducation » : Des critères pour évaluer les programmes des candidats de 0 à 20. ....</b>	<b>p.34</b>

# INTRODUCTION

Les 15 et 20 mars prochains, les Français sont appelés aux urnes dans 34 977 communes pour élire leur maire. Savent-ils que leur vote aura un impact sur l'éducation ? Pas toujours... D'ailleurs, le thème est souvent absent dans le cadre des campagnes électorales.

A travers ce rapport portant sur les « bonnes pratiques » des municipalités dans le champ éducatif et proposant des critères de discernement pour évaluer les programmes des candidats, notre volonté est de montrer le rôle clé que peuvent jouer les mairies dans l'éducation, et donc contribuer à la prise en compte de la question éducative comme un enjeu important lors des prochaines élections municipales.

## Un rôle clé dans l'éducation

**Les collectivités locales ont un poids croissant dans l'éducation.** Elles représentent 23,4 % de la dépense intérieure d'éducation (DIE)<sup>1</sup>, en augmentation de 9,1 points depuis 1980. Elles sont les 2<sup>es</sup> financeurs de l'éducation, loin derrière l'Etat (57,4 %), mais loin devant les entreprises et les ménages.

Si l'on s'intéresse aux seules communes, elles financent 12,3 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 19,4 milliards d'euros sur 157 en 2018. 50 % de cette somme est consacré à des dépenses de personnel : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), agents de service chargés de l'entretien, gardiens, cuisiniers, agents de salle de restauration, agents territoriaux d'animation et intervenants divers en langues, musique ou sports) et 19 % à des investissements. Il faut noter qu'entre 2017 et 2018, la dépense des communes dans l'éducation a augmenté de 2,8 %, principalement du fait de l'augmentation des investissements (+ 5,3 %).

Ce poids croissant des communes est dû à une demande forte des citoyens qui attendent beaucoup de leur maire. Il est lié à la décentralisation de certains aspects des politiques éducatives et, comme le note le sociologue Yves Dutercq, à un mouvement de déconcentration<sup>2</sup> du ministère de l'Education nationale : « La déconcentration incite les services académiques à construire des relations parfois étroites avec des collectivités qui participent de manière complémentaire à l'organisation territoriale de l'éducation. »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Définition de l'Insee : « La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation. Ces activités regroupent l'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, l'organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). »

<sup>2</sup> Transfert de l'administration centrale vers les services de l'Etat au niveau local

<sup>3</sup> « Les politiques éducatives des collectivités territoriales », Yves Dutercq, in « L'école, l'état des savoirs », sous la direction

Fortes de leur engagement financier, les communes réclament une meilleure reconnaissance de leur rôle. Elles se sont organisées et professionnalisées pour mieux répondre à leurs missions.

**Pourtant, les citoyens ont peu de visibilité sur l'engagement éducatif des collectivités territoriales.** C'est particulièrement vrai pour les départements et les régions, un peu moins vrai pour les communes. Dans l'ensemble, ils ne savent pas quelles sont les compétences respectives des collectivités et de l'Etat dans l'éducation ; et surtout, ils ne savent pas exactement si leur propre commune fait mieux ou moins bien que les autres communes à caractéristiques équivalentes.

### **Une répartition des compétences qui ne répond qu'à des logiques institutionnelles et pas du tout aux besoins de l'enfant**

Les communes (et les intercommunalités auxquelles tout ou partie de la compétence « Éducation » a été transférée par les communes membres) partagent avec l'État et d'autres collectivités territoriales (Départements et Régions) la mise en œuvre des politiques éducatives. Cette organisation partiellement décentralisée correspond à un héritage historique et à des logiques institutionnelles. Elle ne répond ni au besoin de continuité éducative des enfants et des familles, ni à l'exigence de transparence des électeurs et des contribuables.

Au contraire, elle entraîne un certain nombre de tensions que les élus et les acteurs de terrain doivent prendre en compte :

- **Scolaire contre non scolaire** : l'État est chef de file sur le champ scolaire, la collectivité sur le non scolaire et sur l'articulation du premier avec le second, c'est-à-dire sur la cohérence éducative de l'ensemble. C'est une lourde responsabilité, peu reconnue et souvent mal assumée.

- **Le corps et l'esprit** : dans le champ scolaire, la collectivité est pleinement responsable de tout ce qui est matériel, l'Éducation nationale, des enseignements, des programmes, de l'esprit. Cette séparation dualiste fait de la collectivité « l'exécutant » d'un projet conçu sans elle. Cette situation est évidemment anormale, archaïque, à revoir...

- **Concertation et continuité éducative** : l'organisation décentralisée à la française avec ses trois niveaux de collectivités responsables, qui s'ajoute aux discontinuités de la scolarité, accentue les ruptures dans le parcours éducatif. La concertation communes / départements / régions devrait être développée, en tenant compte des caractéristiques du territoire.

- **Mutualisation** : transfert des compétences « Éducation » aux intercommunalités, Cités éducatives, écoles du socle. Des initiatives à développer et à valoriser.

- **(In)égalités territoriales** : contrairement aux idées reçues, lorsque les moyens permettent de compenser certains déséquilibres, la territorialisation de l'éducation n'accroît pas forcément les

---

d'Agnès Van Zanten, La Découverte, 2000

inégalités. Elle peut permettre de diversifier les politiques en les adaptant aux contextes et contribuer ainsi à corriger les inégalités auxquelles la centralisation excessive conduit souvent. Encore faut-il que les moyens soient là et que des projets éducatifs ambitieux soient construits...

### **Un degré d'engagement éducatif très hétérogène... Mais très peu de visibilité**

**Selon les territoires, les communes mettent en œuvre des politiques plus ou moins volontaristes en matière éducative.** Les plus ambitieuses développent une stratégie éducative territoriale qui dépasse la répartition des compétences (certaines communes proposent des offres aux collégiens et lycéens, par exemple). Beaucoup, désormais, ne se limitent pas à la gestion scolaire (cantines, bâtiments, personnels...) ou au périscolaire. Par exemple, certaines communes proposent de véritables projets de transformation des pratiques enseignantes, d'autres cherchent à organiser des communautés éducatives inédites, d'autres enfin investissent fortement dans des actions pédagogiques complémentaires afin de favoriser la réussite pour tous.

Sur le terrain, on observe donc des politiques et des pratiques très différentes, avec une certaine complexité dans l'agencement des professionnalités et une capacité différenciée des collectivités à faire de l'éducation un levier territorial, à contribuer à l'innovation pédagogique et à enrayer les inégalités sociales de réussite scolaire et éducative.

Plusieurs enjeux sont identifiables, qui peuvent être pris en charge par les municipalités, avec des stratégies très diverses :

- **Le partage de la mission éducative** : entre les acteurs scolaires, associatifs, municipaux, (reconnaissance de la « Ville éducatrice »), qui poursuivent des objectifs complémentaires : réussite scolaire et réussite éducative, épanouissement de l'enfant, égalité des chances et des capacités...
- **L'articulation « au concret » des interventions éducatives dans les territoires** : modes de copilotage Éducation nationale/ville, cohérence des actions enseignants/intervenants pour assurer la continuité éducative, articulation des éthiques professionnelles, temps et lieu de la concertation, conditions de mobilisation des parents, logique de « parcours » de la maternelle au lycée (en lien avec les autres collectivités)...
- **Les leviers disponibles pour développer des stratégies éducatives territoriales** : moyens et conditions de scolarisation (bâti, offre culturelle et périscolaire, moyens humains et budgétaires dédiés...), nature des partenariats avec l'Éducation nationale, capacité des territoires à s'inscrire dans des consortiums d'acteurs et à expérimenter (entreprises, appels à projets innovants, associations d'envergure nationale...). L'égalité est au cœur de ces enjeux : leviers d'action des collectivités pour renforcer l'égalité des chances et question de l'égalité des territoires en termes de conditions de scolarisation et de ressources.

- **L'éducation comme enjeu socio-territorial** : attractivité de l'offre éducative, politiques de mixité via un projet urbain/politique du logement, conditions de l'animation des Cités éducatives, ouverture des écoles dans une logique « communautaire », ouverture des territoires à de « nouvelles » écoles, capacité des territoires à répondre aux enjeux spécifiques (inclusion scolaire, scolarisation des primo-arrivants et enfants de migrants, ...).

Le manque de « transparence » sur l'action éducative des municipalités ne permet pas au citoyen de voter avec discernement, alors même que les questions éducatives sont cruciales pour l'équilibre et le développement d'une commune, et pour le bien-être de ses habitants, notamment les familles et les jeunes générations.

### Vers un classement des collectivités éducatives ?

Grâce aux travaux de l'Unicef (avec le label « Villes amies des enfants »), à la Charte des Villes éducatrices, adoptée en 1990 à Barcelone, et retravaillée en 2004 à Gênes, aux travaux du Réseau français des Villes éducatrices ou à ceux de l'ODAS, on peut mesurer l'engagement de certaines collectivités en faveur de l'éducation et des jeunes générations. Est-il envisageable d'aller plus loin ?

Ce rapport est le premier jalon d'un travail de plus longue haleine : à terme, VersLeHaut aimerait lancer un « Observatoire des pratiques éducatives des collectivités locales », avec un système de comparaison, voire de classement, des collectivités (régions, départements, villes/intercommunalités), selon des critères identifiés.

A travers ce rapport, nous voudrions rappeler les compétences des communes, mais surtout présenter des « bonnes pratiques » portées par des collectivités locales. Nous voulons valoriser des pratiques lancées dans des collectivités de différentes tailles et de différentes sensibilités politiques. Notre but n'est pas de « décerner » des bons points, mais plutôt de valoriser des actions intéressantes, pour donner envie à d'autres de s'en inspirer et pour montrer les marges de manœuvre importantes dont peuvent disposer les maires qui souhaitent s'engager dans le champ éducatif. Nous proposons aussi une grille de questionnement pour aider les citoyens à évaluer le « projet éducatif » des candidats à l'élection municipale dans leur ville.

### **Moins d'1 jeune sur 4 a confiance dans les femmes et les hommes politiques pour défendre les intérêts de la jeunesse une fois élus<sup>4</sup>.**

**Ce n'est pas parce que les jeunes générations ne votent pas encore qu'il faut les oublier...**

---

<sup>4</sup> Baromètre Jeunesse&Confiance 2019, OpinionWay pour VersLeHaut et la Société Générale : sondage portant sur les 16/24 ans



# **50 ACTIONS INSPIRANTES PORTÉES PAR DES COMMUNES**

# I. Le maire, bâtisseur d'alliances éducatives

Dans le domaine éducatif où interviennent une multitude de parties prenantes - familles, Etat, écoles, collectivités, caisses d'allocations familiales, associations, éducation populaire, mouvements de jeunesse, clubs sportifs... -, la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble a plus d'impact que l'excellence d'un seul acteur. C'est particulièrement vrai s'agissant des jeunes les plus fragiles (enfants suivis par l'Aide sociale à l'Enfance, enfants en situation de handicap, décrocheurs scolaires...), qui sont souvent en contact avec un nombre d'intervenants encore plus important et qui ont encore plus besoin de continuité éducative.

Au niveau local, même s'il elle n'a pas d'obligation à le faire, il revient bien souvent à la commune d'assumer ce rôle de coordination entre des acteurs de métiers, de statuts, d'identités professionnelles, de modes de financements très divers. Alors que, dans le débat éducatif national, l'éducation est souvent réduite à la question scolaire. Au niveau local, le maire doit voir au-delà de l'école.

Pourtant, beaucoup de communes n'ont pas vraiment formalisé ce rôle. Dans un rapport de 2008, la Cour des comptes déplorait cette absence de définition d'une politique éducative dans la grande majorité des communes dont elle avait examiné l'action<sup>5</sup>. Des progrès ont sans doute été faits mais les projets éducatifs locaux sont loin d'être généralisés.

Voici quelques initiatives marquantes portées par les communes pour mieux coordonner l'action éducative entre les acteurs, favoriser la continuité éducative, la mise en relation et la complémentarité des intervenants...



## Un projet éducatif local

### Un projet éducatif pour la commune !

Pour sortir du morcèlement et donner de la cohérence aux actions éducatives, certaines communes rédigent un « projet éducatif local » ou « projet éducatif global », à partir d'un diagnostic des besoins de leur population, des ressources et des acteurs éducatifs mobilisés, des projets éducatifs des parties prenantes, des objectifs... Par ailleurs, ce projet doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière.

Ce travail est d'autant plus intelligent qu'il repose sur la participation des jeunes et des familles, dans la définition du projet en amont, et dans le suivi, à travers un comité de pilotage ouvert aussi bien aux acteurs institutionnels, aux partenaires qu'aux jeunes et aux parents.

Le Réseau français des Villes éducatrices met en ligne une quarantaine de projets éducatifs des villes

---

<sup>5</sup> « Les communes et l'école de la République », rapport public thématique de la Cour des comptes, décembre 2008

adhérentes qui peuvent inspirer d'autres communes (de Nantes (44) à Lille (59), en passant par Saint-Herblain (44) ou Saint-Denis (93), La Ciotat (13), Aurillac (15), ...).

### Un projet éducatif lisible « pour tous »



**Communes : Bayonne (64), Blois (41), ...**

Là où les projets éducatifs locaux existent, il s'agit souvent de documents techniques réservés aux acteurs impliqués et aux partenaires de la commune, quasi-illisibles pour le grand public. A Bayonne, le Projet éducatif global (PEG) est présenté dans un document volontairement accessible : « Le PEG expliqué aux familles ». Le projet éducatif n'est alors plus seulement un outil de pilotage mais un acte politique, cherchant à mobiliser tous les acteurs.

### Le projet éducatif territorial (PEDT)

Le projet éducatif territorial est une convention sur 3 ans qui lie la commune, les services de l'Etat (Préfet et Rectorat) et d'autres partenaires comme la Caisse d'Allocations familiales. L'objectif est notamment est de faire le lien entre les projets de l'école (maternelle et primaire) et les propositions éducatives sur le temps périscolaire. Hélas, c'est parfois une « coquille vide » permettant uniquement aux communes de pouvoir bénéficier de certaines aides financières pour le déploiement d'activités périscolaires. D'autres communes s'emparent de cette dynamique pour renforcer les alliances éducatives sur leur territoire, en associant largement les parties prenantes.



### Une concertation permanente

#### Le Conseil de l'éducation



**Commune : Sotteville-lès-Rouen (76)**

A Sotteville-lès-Rouen, la commune a mis en place un conseil de l'éducation. C'est une instance permanente de concertation réunissant tous les acteurs éducatifs volontaires (parents, enseignants, délégué départemental de l'Education nationale, associations), pour questionner et construire collectivement la politique éducative de la collectivité.

Deux groupes de travail ont été mis en place cette année : « Restauration » (pour une restauration collective durable et responsable) et « Abords des écoles » (pour des abords bien identifiés, sereins et sécurisants, favorisant la cohabitation des usages et des modes de déplacement). Les années précédentes, les groupes de travail ont porté sur les thèmes : « L'école, lieu d'apprentissage et lieu de vie » (questions relatives aux locaux scolaires notamment), « Vers un pacte de réussite éducative », « Trouver le bon rythme », « Accompagnement à la scolarité ».



## Une coordination des acteurs éducatifs

### Les Cités éducatives

Les Cités éducatives sont nées d'actions menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à améliorer la prise en charge éducative des jeunes de 3 ans à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. L'idée est de permettre à chaque enfant d'être mieux accompagné dans son parcours individuel, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, en coordonnant les différents acteurs de l'éducation scolaire ou périscolaire travaillant dans les quartiers prioritaires de la ville.

Le projet s'articule autour de trois ambitions : « conforter le rôle de l'école », en menant des actions favorisant la mixité sociale et l'accompagnement des élèves ; « promouvoir la continuité éducative », en développant la pratique sportive et culturelle, en impliquant davantage les parents et en luttant contre le décrochage ; et « ouvrir le champ des possibles », avec des découvertes de métiers, des initiations au numérique, des voyages...

Le label « Cité éducative », projet mené par le ministère de la Cohésion des Territoires, a été défini pour les quartiers prioritaires. Il donne lieu à des moyens supplémentaires affectés par l'État. Ce label est décerné aux acteurs des territoires qui proposent des dispositifs pilotés par une collectivité. Son ambition n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants.

Expérimentées à Grigny (91), les Cités éducatives se déploient dans 80 territoires dont Grenoble (38), La Castellane à Marseille (13), Pau (64) ou Fort-de-France (972).



## La participation des jeunes à la gouvernance

Les conseils municipaux des enfants et des jeunes sont désormais des acteurs importants de la démocratie locale. Réseau national d'acteurs et d'élus Enfance et Jeunesse, l'Anacej (Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) joue un rôle majeur pour renforcer cette participation des jeunes dans les instances de gouvernance, en accompagnant les communes qui s'engagent dans cette voie. Au-delà du symbole, certaines municipalités cherchent véritablement à renforcer le pouvoir d'agir des jeunes et des familles en les associant à toutes les décisions qui les concernent.

### Des dessins d'enfants pour construire le parc de jeux<sup>6</sup>



#### Commune : Lorient (56)

Quelle serait votre aire de jeux idéale ? C'est la question que la ville de Lorient a posée aux enfants avant de réaménager le parc de la commune.

Dans le parc Jules Ferry, une surface de 1 600 m<sup>2</sup> est maintenant dédiée à des espaces ludiques. La responsable des projets aménagements urbains et espaces publics a souhaité un concept original. Elle

---

<sup>6</sup> Initiative relayée par le site de l'Unicef pour le label « Ville amie des enfants »

a donc lancé un « appel à dessins » auprès des écoles, et des ateliers ont été organisés durant les temps d'activités périscolaires.

La quarantaine de dessins reçus fait référence au fait de pouvoir grimper, sauter et glisser. Ils ont inspiré les concepteurs qui ont intégré des pentes, des cordages, et des cabanes perchées dans le projet final. Cette aire de jeux s'accompagne également d'un bosquet dans lequel sont « plantées » des balançoires, sur environ 1 000 m<sup>2</sup>.



## Des actions impliquant des acteurs éducatifs de tous horizons

### La Journée citoyenne



**Commune : Champagne-sur-Seine (77)**

Le principe : les habitants d'une commune ou d'un quartier consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets, de toutes natures, qu'ils ont eux-mêmes proposés, dans leur commune. Il s'agit de faire ensemble pour mieux vivre ensemble en permettant à chaque habitant volontaire, quel que soit son âge, son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité.

Le choix des projets résulte de la collaboration entre les élus et les services de la commune et les habitants, associations et acteurs économiques. Le rôle de la commune est alors d'accompagner la mise en œuvre des initiatives des habitants.

Par exemple, à Champagne-sur-Seine, les jeunes du Conseil municipal d'enfants, âgés de 10 à 11 ans, se sont mués en reporters en herbe le temps d'une journée. Pendant la Journée citoyenne, ils ont arpenté toute la commune afin d'assurer la couverture médiatique de cet événement. Ils ont ainsi pu rendre compte des différents chantiers de la journée et interviewer de nombreux participants.

La dimension éducative de cette action, qui a mobilisé plus de 2 000 communes et 350 000 habitants dans toute la France en 2019, est multiple.

### Quand les jeunes veillent sur leurs aînés



**Commune : Nevers (58)**

En collaboration avec le Centre communal d'Action sociale et l'association Interstice, la mairie a proposé à vingt jeunes de rendre visite à des personnes âgées afin de rompre leur isolement et de prévenir les effets d'une canicule. En contrepartie, ils obtiennent le financement de leur permis de conduire. Ce dispositif est financé par la ville.

## II. Le maire, au service de l'école « communale »

Comme le précise le Code de l'éducation : « La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception des droits dus en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'œuvres protégées. »<sup>7</sup>. Ce n'est donc pas un hasard si l'école primaire est dénommée « école communale ».

Voici quelques exemples inspirants<sup>8</sup> pour les communes :



### Les équipements, les bâtiments, l'architecture des écoles

#### L'Hôtel Pasteur, une école au cœur d'un projet de réhabilitation



Commune : Rennes (35)

L'Hôtel Pasteur, vieux bâtiment du centre-ville de Rennes, accueillera bientôt à la fois une école maternelle, un espace innovant dédié au numérique éducatif, l'Edulab, et un Hôtel à projets. C'est le résultat d'une démarche, largement ouverte aux créatifs, entamée début 2013 avec l'Université foraine, puis l'Hôtel à projets. Ce lieu accueille gratuitement depuis plusieurs années de nombreuses initiatives, telles que des cours de boxe, des soirées techno, des thérapies de groupe, des cours de français pour les migrants ou encore la culture de champignons. L'idée innovante était de rester dans une logique de contribution réciproque, et de laisser une trace de son passage, matérielle ou immatérielle. D'ailleurs, l'originalité du projet a été reconnue, il a fait partie des dix « Lieux infinis » présentés par la France lors de la Biennale d'architecture de Venise fin mai 2018. Cet esprit continuera d'animer l'Hôtel à projets, tandis que la cour de l'école maternelle s'installera dans l'espace intérieur végétalisé. Le fonctionnement de l'Edulab est en réflexion avec l'Education nationale, pour devenir un lieu d'apprentissage, d'interaction, d'échanges et d'innovation autour du numérique.

---

<sup>7</sup> Article L214-4

<sup>8</sup> A noter : nous n'avons pas abordé dans ce rapport les enjeux de la sectorisation des écoles primaires, ou encore les questions purement budgétaires (prise en charge des fournitures ou manuels scolaires, des coûts de scolarité des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence...). La question de l'équipement informatique mériterait également un développement en soi (cf. « Le numérique éducatif à l'école élémentaire en tension entre politiques nationales, politiques locales et logiques d'appropriation par les enseignants. Ecoles, territoires et numérique : quelles collaborations ? quels apprentissages ? », Émilie Besneville, Caroline Brillant, Maram Caesar, Jean-François Cerisier, Bruno Devauchelle et al, Clermont-Ferrand, Oct. 2019)

## Une école et une maison pour personnes âgées sous le même toit



**Commune : Souvigny-de-Touraine (37)**

Afin de répondre à l'isolement d'un nombre important de personnes âgées sur le canton d'Amboise et à une scolarisation en hausse au sein du Regroupement pédagogique intercommunal, la commune rurale de Souvigny-de-Touraine, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux (Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine, Val Touraine Habitat, Etat, région, département) a fait le choix d'implanter pour la première fois en France une structure originale : une MARPA-école. Cet établissement, appelé « Les 2 Aires », réunit sur un même site une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées (MARPA), petite unité de vie destinée à des personnes encore autonomes, une école primaire et des espaces collectifs ou de services ouverts à l'ensemble des habitants du village. Les vingt-quatre résidents prévus à terme au sein de la MARPA sont amenés à partager des temps de vie avec les enfants scolarisés (repas, activités pédagogiques), afin d'impulser une dynamique intergénérationnelle, inscrite dans un projet social développé conjointement par l'ensemble des partenaires : « Bien grandir, bien vieillir ».

## L'art pour une école ouverte



**Commune : Trébédan (22)**

Afin de créer du lien entre l'école et le village, et de favoriser l'implication et l'autonomie des élèves, les institutrices de l'école maternelle et primaire de Trébédan ont engagé leur école dans une démarche de sensibilisation à la création artistique et à la mise en valeur du patrimoine local. Cette démarche, conduite sur plusieurs années, a permis d'ouvrir largement l'école sur l'extérieur et d'en faire un lieu de partage entre générations (personnes âgées, parents d'élèves, enfants notamment). Cette dynamique du « vivre-ensemble », créée autour de l'école, s'est concrétisée par l'engagement du village dans le projet « nouveaux commanditaires », porté par la Fondation de France : faire de la rénovation de l'école une aventure humaine et un projet artistique à part entière, conçu par la designer internationale Matali Crasset, en étroite collaboration avec les élèves et les habitants. « Avec l'aide du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) des Côtes-d'Armor, qui conduit des missions de sensibilisations à l'architecture, à l'aménagement et au paysage auprès des scolaires, les maîtresses appuient successivement le projet d'école sur la réalisation de cabanes, la création d'un jardin, l'installation dans l'espace public de personnages nés de l'imaginaire des enfants ».<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Initiative relayée par l'ODAS / Apriles



## La restauration scolaire

### Opération petit déjeuner



**Commune : Sotteville-lès-Rouen (76)**

Cette action est proposée une fois par an pour chaque classe de CP. Un petit déjeuner est organisé sur le temps scolaire et fourni par la restauration municipale. Les parents de tous les élèves de la classe sont invités. En plus de l'enseignant de leur enfant, ils y rencontrent le responsable de restauration, des infirmières municipales et une éducatrice du RÉCRE (Réseau pour la Coéducation et la Réussite éducative). Ce moment informel est l'occasion pour les enfants et les parents d'échanger avec les personnels autour de l'éducation nutritionnelle et des questions de parentalité.

### Gouvernance locale de la restauration scolaire bio



**Commune : Mouans-Sartoux (06)<sup>10</sup>**

Afin de promouvoir une alimentation saine et écologique auprès de sa population, la commune de Mouans-Sartoux a instauré dès 2012 le service de repas 100 % bios dans l'ensemble de ses cantines scolaires. S'appuyant sur la création d'une régie agricole, cette initiative développée à moyens constants, grâce en particulier à la réduction du gaspillage alimentaire, a constitué le levier d'une réflexion globale autour de la structuration de l'autosuffisance alimentaire de l'ensemble du territoire. Et l'initiative contribue aussi, par effet tache d'encre, à sensibiliser les parents et autres habitants de la commune, qui achètent de plus en plus bio et local.

### Le Pass CoolCantine<sup>11</sup>



**Commune : Schiltigheim (67)**

Pour que le repas à la cantine soit un moment paisible, où tout le monde se respecte, le Conseil Municipal des Enfants de Schiltigheim et le Service des Affaires scolaires de la Ville ont élaboré une charte.

Les enfants de la commission sécurité du CME ont travaillé avec les animateurs référents des cantines scolaires de Schiltigheim, pour élaborer un code d'honneur avec ses règles d'or à observer. Cela a donné lieu à des échanges entre les différents acteurs concernés : les enfants, les cantiniers et les surveillants de cantines. Enfants comme adultes y trouvent des comportements à respecter. Pour les enfants : nous ne faisons pas de chahut, nous respectons la nourriture... Pour les adultes : nous gardons notre calme, nous montrons l'exemple... Et pour tous : nous créons une bonne ambiance, nous nous parlons correctement...

---

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Initiative relayée par le site de l'Unicef pour le label « Ville amie des enfants »

Ce passeport est affiché depuis novembre 2016 dans toutes les cantines scolaires municipales de Schiltigheim.



## Le temps scolaire (rythmes, organisation, lien école/périscolaire) ...

Le choix des rythmes scolaires en maternelle et en primaire – semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi - est un enjeu majeur pour les communes. Beaucoup d'exemples inspirants auraient pu être cités. Quels que soient les choix faits, on peut regretter qu'ils soient souvent guidés par des enjeux budgétaires ou des questions d'organisation pour les adultes, plutôt que par le souci des enfants et de leur développement.

### Un soutien résolu au projet pédagogique de l'école<sup>12</sup>



#### Commune : Saint-Etienne-de-Serre (07)

Pour garder son école et rester attractive auprès des familles, la mairie de Saint-Etienne-de-Serre (230 habitants) a choisi d'investir fortement dans l'éducation, en soutenant les projets pédagogiques alternatifs portés par l'école, avec une classe unique de 29 élèves, de tous âges, encadrés par deux enseignantes. Les investissements en matériel permettent aux enseignantes de développer leur projet (tables modulables...). L'emploi du temps des deux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) a été remis à plat, notamment pour qu'elles aient des temps d'échange avec les deux enseignantes. Les délégués de classes sont invités au conseil municipal.

Le budget consacré par la commune à l'école représente 20 % du budget communal.

### La résidence d'artistes dans les écoles élémentaires



#### Commune : Rennes (35)

Depuis 2010, avec le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles (Drac) et de la Ville de Rennes, l'association Lillico organise des résidences d'artiste dans les écoles. Ce dispositif consiste à faire venir des artistes dans les établissements l'espace de quelques mois pour offrir aux enfants, aux équipes encadrantes et aux familles, la possibilité de vivre, avec l'artiste, la création d'un spectacle ou d'un projet artistique. Chaque résidence est différente, elle s'adapte au lieu d'accueil, selon l'âge des enfants, l'artiste présent et le projet choisi. Elles sont un outil pour que les enfants apprennent autrement, à travers le plaisir, et en se sentant valorisé individuellement mais aussi collectivement par un travail de groupe.

De janvier à juin 2019, Fanny Bouffort a mené une résidence d'artiste à l'école des Gantelles de Rennes. Elle a notamment invité Hélène Réveillard à animer des ateliers philo dans les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 pour la création de son spectacle « L'Appel du dehors ».

---

<sup>12</sup> « Ardèche : à Saint-Etienne-de-Serre, tous unis pour l'éducation », Alban de Montigny, Le Pèlerin, 13 février 2020



## **Le périscolaire / l'accueil avant l'école, lors de la pause méridienne, après l'école**

Le Code de l'éducation donne une grande latitude aux collectivités locales, notamment aux communes pour développer des activités pour les jeunes en complément de l'école : « Les communes, départements ou régions peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires. Ces activités sont facultatives et ne peuvent se substituer ni porter atteinte aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. Les communes, départements et régions en supportent la charge financière. Des agents de l'Etat, dont la rémunération leur incombe, peuvent être mis à leur disposition. »<sup>13</sup>

### **Ludocité**



#### **Commune : Sotteville-lès-Rouen (76)**

Des actions gratuites d'ouverture culturelle, citoyenne et sportive (animation de proximité) sont proposées aux enfants de 6 à 17 ans, tous les soirs après l'école et le mercredi après-midi. Un planning hebdomadaire permet une présence régulière sur tous les secteurs de la ville, afin de favoriser la mobilité des publics et la mixité sociale. L'équipe de 6 animateurs est complétée par des intervenants spécialisés selon le programme d'activités.



## **L'accompagnement / le soutien scolaire**

### **Réseau pour la coéducation et la réussite éducative (RÉCRE)**



#### **Commune : Sotteville-lès-Rouen (76)**

La méthodologie s'apparente au Programme de réussite éducative, mais elle est déployée sur l'intégralité du territoire communal (y compris hors secteur prioritaire de la politique de la ville) et animée par deux éducatrices spécialisées. Il s'agit d'un accompagnement des enfants et des jeunes présentant des fragilités dans leur parcours éducatif, en lien étroit avec leurs parents (le soutien à la fonction parentale est au cœur des interventions du RÉCRE). Le dispositif est au cœur de l'animation d'un réseau de partenaires locaux : institutionnels, associatifs et services municipaux (il y a une forte transversalité entre services éducation, jeunesse, petite enfance, maisons citoyennes, police municipale, CCAS, sports). Il s'agit aussi d'un accompagnement des professionnels en charge des enfants (animateurs de centres de loisirs, personnel des écoles...).

---

<sup>13</sup> Article L216-1 du Code de l'éducation

## Soutien scolaire gratuit en ligne pour les enfants de la commune

### Commune : Chelles (77)

La ville de Chelles a mis en place gratuitement un service de soutien scolaire en ligne pour tous les élèves, du CP à la terminale.

Sur cette plateforme, les enfants peuvent s'entraîner et réviser dans toutes les matières, accéder à des fiches de cours, des exercices et des vidéos. Des séances de révisions interactives sont proposées dans toutes les matières, à raison de 20 minutes par jour. La plateforme propose également des conseils de méthodologie et d'orientation.

Les enfants peuvent aussi s'adresser directement à un enseignant, qui met en moyenne 20 minutes à lui répondre.

Ce service de soutien scolaire est accessible tous les jours, à condition d'être connecté à Internet. Si ce n'est pas le cas, des ordinateurs sont disponibles à la médiathèque et dans les espaces socioculturels de la ville de Chelles.

## Coup de Pouce

### Communes : 230 dans toute la France

Créés il y a bientôt trente ans à Colombes (92), à l'initiative du maire qui se désolait que des élèves de sa commune arrivent en sixième sans maîtriser les fondamentaux (lire, écrire, compter), les clubs Coup de Pouce sont aujourd'hui présents dans 230 villes de France métropolitaine et d'outre-mer. Réunissant cinq enfants le soir après la classe sous la conduite d'un animateur pour des activités ludiques autour de ces apprentissages, ils permettent à des enfants de milieux populaires dont les familles sont éloignées de la culture scolaire de prendre confiance en eux et goût à la scolarité au début de leur parcours. Près de 10 000 enfants, de la grande section de Maternelle au CE1, participent aux clubs chaque année de Novembre à Juin. Ce sont les communes qui sont opérateurs des clubs en étroite concertation avec les écoles, l'association Coup de Pouce assurant l'ingénierie.

### III. Le maire, sensible aux défis de la petite enfance

Des initiatives particulièrement volontaristes dans ce domaine qui, légalement, ne relève pas des obligations municipales, mais qui, dans les faits, est souvent porté par les communes...



#### L'offre en mode de garde

##### Le temps occasionnel



Commune : Asnières (92)

Lorsque des enfants sont absents de la crèche, pour une maladie ou des vacances, le personnel appelle des familles qui n'y sont pas inscrites régulièrement, afin qu'elles puissent bénéficier d'une garde occasionnelle.

##### Le « speed dating »



Communes : Asnières (92) et Niort (79)

Une fois toutes les places en crèche attribuées, la mairie d'Asnières invite les parents et tous les professionnels de la garde d'enfants (auxiliaires parentales, assistantes maternelles, crèches privées) afin qu'ils se rencontrent et s'organisent. Ce « speed-dating » est organisé deux fois par an.

A Niort, ce sont les « baby-sitters » de plus de 16 ans qui rencontrent les familles de cette façon. Mis en relation par le Centre Information Jeunesse, les familles et les « baby-sitters » se rencontrent dans ses locaux pour des mini-rendez-vous de 10 minutes, avant un éventuel rendez-vous au domicile des parents.



#### L'accompagnement des professionnels de la petite enfance et des parents

##### Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)



Commune : Asnières (92)

A Asnières, des assistantes maternelles se regroupent par trois pour garder les enfants dans un local mis à disposition par la mairie. Les relais d'assistantes maternelles classiques proposent des rencontres ponctuelles, tandis que les MAM en font une activité quotidienne. Ce dispositif a un double avantage : il permet aux assistantes de travailler ensemble, avec les nombreux bénéficiaires que cela peut

représenter pour les professionnelles comme pour les enfants, et son coût de revient est nettement inférieur à une place en crèche (qui revient à 20 000 € par an) tout en répondant au besoin des professionnelles de sortir de l'isolement, et en rassurant les parents par un mini-collectif (maximum 10 enfants).

## HelpFamille



**Commune : Asnières (92)**

L'association met en lien les familles et des auxiliaires parentales (statut qui ne demande aucune formation). Elle présélectionne et forme ces « nounous à domicile », et leur propose un label garant de leur qualité. Un lieu d'accueil et de jeu est aussi à leur disposition. La mairie subventionne ce dispositif et l'a défendu également auprès du département pour obtenir des subventions.



**La continuité crèches/assistantes maternelles/écoles maternelles**

## Jardin Passerelle



**Commune : Bailleul-sur-Thérain (60)**

Afin de permettre aux enfants et à leurs parents d'aborder sereinement la première rentrée scolaire, la commune de Bailleul-sur-Thérain a mis en place un « jardin passerelle » en 2016. Ce dispositif permet d'opérer une transition progressive entre les modes de garde individuels et/ou collectifs classiques et l'entrée à l'école maternelle, en rassemblant un grand nombre de partenaires : Education nationale, Ligue de l'Enseignement de l'Oise, médiathèque... En outre, le « jardin passerelle » met un point d'honneur à accompagner également les parents dans cette transition et à encourager leur implication future dans la scolarité de leurs enfants. En favorisant le travail en réseau et la création d'un climat de confiance entre enfants, parents et professionnels, le « jardin passerelle » contribue à apaiser les appréhensions des enfants et des parents vis-à-vis de l'entrée à l'école et crée du lien entre les parents et les professionnels du territoire.<sup>14</sup>

## Les classes passerelles



**Communes : Ganges (34) et Roubaix (59)**

Les classes passerelles s'adressent aux enfants de 2 ans souhaitant rejoindre l'école, en se séparant en douceur de leurs parents. Accompagnés par un personnel dédié (enseignant, éducateur de jeunes enfants, ATSEM), les parents sont associés étroitement à l'accueil de l'enfant puis à la vie de la classe. Le dispositif a été conçu pour échelonner la séparation. Avant la rentrée, durant l'été, les parents sont invités plusieurs fois pour découvrir l'école et la classe, faire connaissance avec les lieux, participer à

---

<sup>14</sup> Ibid.

des ateliers. En début d'année, les parents prennent le temps d'installer leur enfant le matin. Puis ils sont invités à participer à la vie de la classe et de l'école, à l'occasion de groupes de paroles, d'ateliers thématiques (sommeil, alimentation, propreté, etc.), et à la préparation de petits spectacles ou d'autres actions.

### Accompagner les tout-petits vers l'école



#### Commune : Genas (69)

La ville de Genas a développé un partenariat entre une crèche et un accueil périscolaire pour accompagner les moins de 3 ans vers le chemin de l'école.

A Genas, les élèves du primaire accueillent les tout-petits pour une arrivée en douceur à l'école. La ville a organisé un double mouvement entre la crèche et l'accueil périscolaire : plusieurs fois dans l'année, des enfants de 7 à 10 ans se rendent dans une crèche pour rencontrer les plus grands des tout-petits. Inversement, ces petits viennent se familiariser avec l'école.

Ensemble, petits et grands alternent des activités manuelles, des jeux, des temps de lecture. Ces moments se terminent par un goûter commun. A la fin de l'année, les petits visitent leur future école. Les moins de 3 ans sont rassurés, et les plus grands développent des qualités d'écoute, d'entraide, et un plus grand sens des responsabilités.

## IV. Le maire, engagé pour une éducation globale (pas seulement scolaire)



### Les loisirs

#### Contrat municipal de loisirs



**Commune : Sotteville-lès-Rouen (76)**

La mairie finance une activité de loisirs (sport, culture...) pour des jeunes de 6 à 17 ans, sous condition de ressources (ce qui représente environ 150 bénéficiaires par an). Il y a une contractualisation entre l'enfant/le jeune, sa famille et la collectivité. Il est prévu que l'enfant apporte une « contrepartie citoyenne », telle qu'une activité intergénérationnelle, une action de développement durable, la participation à une manifestation municipale..., afin de favoriser son engagement citoyen au sein de la collectivité.

#### AMASCO - Jouer et Apprendre



**Communes : Paris (75) et plusieurs communes des Hauts-de-Seine**

L'association Amasco - Jouer et Apprendre propose des ateliers pendant les vacances, à mi-chemin entre le centre de loisirs et le stage de réussite éducative. Ils cherchent à développer chez les enfants la confiance en eux et le goût d'apprendre, à travers des pédagogies alternatives et l'utilisation du jeu. Ils favorisent l'inclusion des enfants à besoins particuliers ou ne s'adaptant pas bien aux grandes collectivités, avec des centres semi-adaptés à petits effectifs. Ils permettent de former les animateurs périscolaires de façon immersive, et de le faire à un coût modéré, notamment grâce à leur financement hybride.

#### Actions parents-enfants « A vous de jouer »



**Commune : Sotteville-lès-Rouen (76)**

Ce sont des ateliers proposés le mercredi avant chaque session de vacances, organisés en 2 temps : un premier temps d'activité conjointe parents-enfants (jeux, activités manuelles, rallye en ville...) et un temps distinct de jeux pour les enfants et de groupe de parole pour les parents. Ces ateliers sont animés par une éducatrice. Ils sont organisés dans différents lieux de la ville (écoles, Hôtel de Ville, bibliothèque, salle de spectacle...), afin de favoriser la mobilité des habitants et la découverte de nouveaux lieux, en particulier culturels.

## Un coup de pouce pour les projets tournés vers les autres



### Commune : Vimines (73)

Des communes de Savoie (Barberaz, Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, Saint-Sulpice, Barby, Bassens...) et le CCAS de Vimines s'associent pour apporter un coup de pouce financier (de 100 à 500 €) à des projets individuels de jeunes de 16 à 25 ans. L'idée est de favoriser les projets tournés vers les autres, et qui donnent lieu en contrepartie à un retour d'expérience. Un petit budget est aussi proposé aux jeunes désirant passer leur BAFA.



## L'accès au sport pour les enfants et les jeunes

### Les jeunes réalisent leur piste de skate



### Commune : Rivarennas (36)

Une commune de 590 habitants a créé une commission municipale de la jeunesse composée d'une vingtaine d'adolescents. Ils ont sollicité la construction d'une piste de skate. Avec l'aide du Parc naturel régional de la Brenne et de l'association Relais Brenne Initiatives Jeunes, ils ont participé au projet de bout en bout, depuis la visite de pistes de skate réalisées dans les environs, le repérage des entreprises fabriquant des rampes, des tremplins, jusqu'à trouver un terrain disponible dans la commune. Et ils ont réalisé le plan de l'équipement et monté un dossier de financement avec les différents partenaires. Le projet a été approuvé par le conseil municipal. Aujourd'hui, la piste de skate est autogérée par les jeunes et une animatrice.

### Le coupon Sport et Culture



### Commune : Rillieux-la-Pape (69)

Les enfants de Rillieux-la-Pape dont les parents sont bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée scolaire) peuvent obtenir un coup de pouce financier pour leurs activités extra-scolaires. La ville offre entre 16 et 48 € pour une inscription à une activité sportive, et jusqu'à 120 € pour la pratique d'un instrument.

### Le Pérés'collège



### Commune : Feyzin (69)

Le Pérés'collège fonctionne au collège, à Feyzin, un peu comme le périscolaire en primaire : de nombreuses activités de loisirs, artistiques et sportives sont proposées aux collégiens pour un prix modique (10 € pour un semestre). Sont proposés également des stages découverte des métiers. Ce dispositif prend place sur le temps du déjeuner et après les cours, grâce à un emploi du temps

aménagé.

L'idée est de permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles activités, ou de s'adonner à leur hobby. Avec en ligne de mire le désir de renforcer certaines compétences transversales telles que confiance en soi, sens des responsabilités et citoyenneté tout en mobilisant des compétences acquises en classe. Cette action a été rendue possible grâce aux subventions de la Fondation de France et de la Fondation Valrhona. Il a reçu le label Change Maker School de Ashoka.



## L'accès à la culture pour les enfants et les jeunes

### Le Temps des Cerises



**Commune : Issy-les-Moulineaux (92)**

Le Temps des Cerises est un établissement implanté dans l'éco-quartier d'Issy-les-Moulineaux. Il fait partie du réseau des Micro-Folies coordonné par La Villette sous l'impulsion du ministère de la Culture. Ce lieu propose des animations pluridisciplinaires, des découvertes culturelles, des expérimentations ludiques, numériques et scientifiques, des rencontres et des échanges pour tous les publics. En 2020, le Temps des Cerises accueille pour son 5<sup>e</sup> anniversaire le Musée numérique réunissant plus de 500 chefs-d'œuvre venant de musées nationaux, ainsi qu'un Minilab.

### Le petit salon du livre jeunesse



**Commune : Condat-lès-Montboissier (63)**

Depuis 2002, la commune de Condat-lès-Montboissier organise la dédicace de livres de littérature enfantine pendant le dernier week-end de juin, avec le soutien du parc naturel régional du Livradois-Forez et la participation de Ciné-Mômes. Vingt-deux écoles primaires participent à l'opération. Chaque année, tous les instituteurs choisissent les livres à faire lire par les élèves du canton. Quelques jours avant le salon, les auteurs et les illustrateurs interviennent dans les classes. L'entrée y est gratuite. A cette occasion se tiennent différentes animations : débats sur les livres de jeunesse organisés par les bibliothécaires, ateliers de pliage de papier, de sérigraphie, de calligraphie, diffusion de courts-métrages... Les auteurs et illustrateurs invités sont toujours de qualité. Ceux qui organisent cet événement défendent l'intercommunalité plutôt qu'une manifestation communale, et la rencontre d'un maximum d'enfants autour du livre.

### La Carte Jeune



**Commune : Meaux (77)**

La ville de Meaux encourage la vie culturelle et sportive des jeunes en leur proposant gratuitement l'accès à des spectacles, des concerts, des musées, des piscines et à la patinoire. Il leur suffit de présenter leur Carte Jeunes, gratuite pour les 15-25 ans du Pays de Meaux. Le dispositif a été lancé en

avril 2019.

## Projet collectif artistique de quartier – Môm’Pelleport (Paris 20<sup>e</sup>) / Réseau Môm’artre



**Commune : Paris (75)**

L'équipe de l'antenne située au 165 bis, rue Pelleport, à Paris, dans une maisonnette proche du métro Télégraphe, a contacté le bailleur, la mairie d'arrondissement et l'artiste C215 pour imaginer une œuvre sur le pignon de leur lieu d'accueil. La démarche a été d'associer les habitants, les acteurs de quartier, les parents et les enfants. Les équipes leur ont proposé de participer à un vote pour choisir les visuels préparés par l'artiste avec les enfants. A l'issue de ce projet, la mairie a proposé de polliniser le quartier. Cinq autres fresques verront le jour. L'artiste a accepté de piloter ce projet sur un motif très affectif « revenir faire du street art » sur les lieux de ses débuts, là où a démarré son travail. La mairie d'arrondissement a donné l'autorisation après passage en commission et, avec le bailleur, a dégagé une enveloppe budgétaire pour financer les coûts artistiques.

Ce projet collectif aura permis aux enfants d'être acteurs de leur quartier, aux habitants de voir leur rue s'embellir, à la ville de remplir sa mission sur l'espace public et à l'association de renforcer son rôle de facilitateur de lien local.

## Art-thérapie en sixième SEGPA



**Commune : Carpentras (84)**

Une classe de sixième Segpa du Collège Raspail de Carpentras a bénéficié d'ateliers pédagogiques fin 2019. Ces derniers sont nés d'une collaboration entre l'association Egal Accès (essentiellement financeur de projets de jeunes) et le Point Ecoute Le Passage (dont l'objet est la prévention des conduites à risques). L'animation était assurée par une art-thérapeute et une conteuse à raison de 3 h par semaine, sur 12 semaines (soit 6 séances d'art-thérapie et 6 séances de contes) et incluse dans l'emploi du temps des élèves. Ces séances ont pour but de renforcer l'estime de soi des élèves et la confiance en leurs capacités d'apprentissage. Ils apprennent à écouter et à gérer leurs émotions par le biais de la création de scénettes, d'écriture, d'arts plastiques. 15 élèves ont pu bénéficier de ces ateliers, l'objectif étant de les développer dans d'autres établissements scolaires pour pallier aux difficultés des sixièmes.

## V. Le maire, allié des parents

Le soutien à la parentalité est sans doute l'un des meilleurs investissements sociaux : il est peu coûteux et peut avoir un impact très fort sur l'éducation des enfants<sup>15</sup>. Mais c'est une politique difficile à déployer au niveau national, tant elle dépend des acteurs locaux, notamment dans le champ associatif. Le rôle des communes est donc décisif dans le soutien à la parentalité.

### Espace Andrée Chedid

 **Commune : Issy-les-Moulineaux (92)**

Au croisement du numérique, de la culture, de la prévention et de la santé, c'est un lieu au service du dialogue en famille et de la transmission entre les générations. De nombreuses associations liées au soutien à la parentalité y trouvent un lieu pour recevoir leur public : que ce soit pour soutenir des parents d'enfants porteurs de handicap, une permanence pour le droit des femmes, un lieu d'écoute pour les familles en difficulté, une permanence de la CAF..., l'offre est très large. C'est aussi un lieu de vulgarisation scientifique poétique gratuit pour toute la famille. Cet hiver, « Paroles d'arbres » a pour thème le monde végétal.

### Le Réseau des Parents

 **Communes : Chaville (78), Colombes (92), La Garenne-Colombes (92)**

Le Réseau des Parents est une association de soutien à la parentalité au service des municipalités. Depuis 2016, le Réseau des Parents valorise, accompagne et soutient tous les parents dans leur mission éducative en proposant des programmes de conférences, d'ateliers parents, d'ateliers parents-enfants, de groupes de partages sur des thèmes éducatifs et un Point écoute famille. La convention partenariale signée entre l'association et la mairie permet de dispenser les actions dans des salles mises à disposition (maison de quartier, mairie annexe...). Un flyer du programme est transmis à l'ensemble des acteurs sociaux éducatifs de la ville. Deux chargés de mission habitant sur la commune gèrent et coordonnent les interventions. Elles sont réalisées par des professionnels du secteur.

### La Maison des Familles

 **Communes : plusieurs communes, dont Montdidier (80), Amiens (80), Ermont (95)...**

Inspirées d'une expérience québécoise, les « Maisons des Familles »<sup>16</sup> sont un dispositif de solidarité entre les familles, pour accompagner les parents en situation de vulnérabilité économique et/ou relationnelle. Elles sont développées en France sous l'impulsion d'Apprentis d'Auteuil, en lien avec

---

<sup>15</sup> Voir le rapport de VersLeHaut « Soutenir les familles, le meilleur investissement social », juin 2017

<sup>16</sup> Ibid.

d'autres acteurs associatifs, comme ATD Quart Monde, le Secours catholique, des associations locales et des partenaires institutionnels (collectivités locales ou Caisses d'Allocations familiales). La première « Maison des Familles » a vu le jour à Grenoble, en 2009.

Ce sont des lieux de partage informels entre parents, professionnels et bénévoles, sans qu'il y ait d'un côté les « sachants » (qui seraient les professionnels) et de l'autre les « apprenants » (qui seraient les parents) : chacun a des compétences et des savoirs à valoriser pour faire face à ses difficultés. Les « Maisons des Familles » reconnaissent le rôle des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et ne cherchent surtout pas à se substituer à eux. Ouvertes à tous, elles permettent notamment aux parents isolés de trouver du soutien, des lieux de rencontres avec leurs pairs et de « souffler » un peu. Ouverte en 2016 avec le soutien de la municipalité, la Maison des Familles de Montdidier est un lieu de soutien à la parentalité. Des professionnels et des bénévoles y proposent de nombreuses activités pour toute la famille. On y trouve des ateliers parents-enfants, des partages d'expériences, des groupes de réflexions, des activités culturelles et artistiques. Les familles s'y retrouvent également pour des repas partagés ou des sorties.

On peut également bénéficier d'entretiens, individuels ou familiaux, gratuits et bienveillants.

## **Préparation au mariage civil**

### **Commune : Bordeaux (33)**

Le soutien à la conjugalité peut aussi être un moyen d'aider les parents, actuels ou futurs, dans leur mission éducative. Depuis le décret du 23 décembre 2002, les mairies ont l'obligation de délivrer une information complète sur le droit de la famille, en amont du mariage civil.

La ville de Bordeaux y a répondu de façon innovante dès 1998 en proposant aux futurs mariés deux rencontres, animées par l'association Cap Mariage, afin qu'ils découvrent les articles du Code civil et réfléchissent à leur engagement, qu'ils préparent personnellement la cérémonie de leur mariage, et prennent un temps unique et essentiel dans la construction de leur vie de couple et de famille. Le dispositif s'articule autour de 2 rencontres, l'une, en groupe, tournée vers l'aspect juridique et festif de la célébration, l'autre, en couple, visant à parler de la vie de couple elle-même.

Depuis, l'association a essaimé dans toute la France, et une fédération nationale a été créée. <http://www.mariage-civil.org>.

## VI. Le maire, solidaire des enfants en situation de fragilité

### Questionnaire jeunes loisirs handicap



Commune : Vitry-sur-Seine (94)

En octobre 2019, le secteur handicap de la ville de Vitry-sur-Seine a mis en ligne un questionnaire visant à connaître les pratiques, besoins et attentes des jeunes de plus de 12 ans en situation de handicap, en matière de loisirs, pour mieux répondre à leurs besoins.

### Le Plan Handicap



Commune : Vincennes (94)

La ville a multiplié les angles d'approche pour inclure les personnes en situation de handicap. Avec l'accessibilité et la mise aux normes des équipements tels que la maternelle de l'Ouest, le centre sportif Berlioz, Le Carré, l'Espace Pierre-Souweine, la crèche Liberté/RAM (Relais d'Assistants maternelles)/Boîte à Jouets, la bibliothèque Christine-de-Pisan. Pour les enfants déficients visuels, la médiathèque a acquis 4 900 livres en gros caractères, 2 000 livres audio, ainsi qu'une bibliothèque numérique. La mairie a également développé des actions de sensibilisation au handicap pour les enfants fréquentant les centres de loisirs.

### BabyCar pour les familles vulnérables



Commune : Montpellier (34)

Une mini-crèche dans un bus itinérant ! C'est ce que propose la ville de Montpellier pour donner un appui ponctuel aux parents en démarche d'insertion (insertion professionnelle, alphabétisation...). Il se déplace par demi-journée dans trois quartiers de la ville. Il peut accueillir 10 enfants âgés de 3 mois à 4 ans, et tout y est : un coin sieste, un coin toilette et un coin cuisine. Le bus stationne à proximité d'une salle sécurisante pour les tout-petits, adaptée aux jeux et aux activités. Souvent, c'est aussi le lieu où la maman suit une formation. Le projet vise non seulement à aider les parents dans leur démarche d'insertion, mais se veut également un service éducatif de qualité et un lieu de socialisation permettant des découvertes et l'accès à des savoirs nouveaux, dans le respect des besoins de chaque enfant, et de chaque famille.

Ce projet a été porté par l'association Le Mas des Moulins en partenariat avec la ville de Montpellier, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations familiales. Il mobilise une équipe de 4 professionnels de la petite enfance.

## L'intervention du CCAS dans l'école<sup>17</sup>



### Commune : Aurillac (15)

A Aurillac, une collaboration entre le CCAS et l'Education nationale permet de faire de la prévention auprès des parents et des enfants afin de lutter contre l'échec scolaire.

Les travailleurs sociaux du CCAS ont proposé de repositionner leur service en intervenant au sein des écoles. Les 6 travailleurs sociaux sont répartis sur les 11 écoles publiques et demeurent sur leur secteur afin d'instaurer une relation de confiance. Ils proposent une permanence chaque semaine, pour recevoir les familles et communiquer avec le directeur. Ils participent aux réunions de rentrée des parents et aux conseils d'école. Ils sont amenés à orienter les enfants vers le soutien aux devoirs et l'éveil culturel proposés par la ville. Ils peuvent aussi se rendre au domicile des familles, ou leur apporter un soutien dans certaines démarches.

Depuis 2003, la convention signée avec l'Education nationale est reconduite chaque année.

---

<sup>17</sup> Initiative relayée par le site de l'Unicef pour le label « Ville amie des enfants »

## VII. Le maire, en soutien des acteurs éducatifs

Les communes peuvent jouer un rôle d'impulsion pour accompagner et contribuer à la formation des professionnels et les bénévoles qui interviennent dans le champ éducatif.

### Développement de la pédagogie Montessori à l'école



#### Commune : Gavaudun (47)

Les communes de Gavaudun et de Blanquefort ont fait face à la baisse des effectifs d'élèves en proposant aux équipes enseignantes de se former à la pédagogie active Montessori. La commune a financé les formations, et un financement participatif a complété par l'achat de matériel et l'aménagement des classes. De nouvelles familles se sont installées pour bénéficier de cet enseignement.

### La formation à la bienveillance des personnels<sup>18</sup>



#### Commune : Elancourt (78)

Pour accompagner les 175 agents municipaux travaillant auprès des enfants (animateurs, ATSEM, agents des écoles, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices) et les 70 enseignants, la ville d'Elancourt a créé début 2015 un poste qualitatif de Chargée de mission « Accompagnement transversal Petite Enfance - Enfance ». Cette professionnelle est affectée exclusivement à l'accompagnement et l'écoute des agents et des familles. Elle promeut un management horizontal, non hiérarchique, participatif et collaboratif.

Son travail a permis de renforcer les échanges autour des pratiques éducatives. Les professionnels venant d'horizons différents ont pu mutualiser leurs compétences. Par exemple, on a vu une prise en charge plus facile des enfants porteurs de troubles ou de handicap, à la fois à l'école et dans les accueils municipaux. Des liens de confiance se sont tissés, permettant des échanges transversaux et une continuité dans les actions, rassurants pour les enfants et les familles. Les agents ont pu témoigner de la réduction des tensions et du stress, visible par une baisse de l'absentéisme et une meilleure disponibilité. Elancourt a obtenu le Prix UNICEF/Territoria de bronze 2017 pour cette initiative.

---

<sup>18</sup> Initiative relayée par le site de l'Unicef pour le label « Ville amie des enfants »

# "LE TEST D'ÉDUCATION"

Des critères pour évaluer  
les programmes des candidats  
de 0 à 20.

## Avant de voter, testez vos candidats !

Les 15 et 20 mars prochain, vous allez choisir le maire de votre commune pour les 6 prochaines années. Ce choix vous engage. Il engage aussi les jeunes générations.

En effet, votre maire peut avoir un impact considérable sur l'éducation des enfants et des jeunes de votre commune.

Pourtant, bien souvent, l'éducation est reléguée au second plan lors des campagnes électorales. Ce n'est pas parce que les jeunes générations ne votent pas encore qu'il faut les oublier...

Afin de vous aider dans votre discernement, VersLeHaut vous propose avant de voter de passer les programmes des candidats à l'élection au filtre de quelques questions. A vous de les adapter selon la situation locale...

En dessous de 15/20 : copie à revoir ! Conseillez-leur de se rendre sur [www.verslehaut.org](http://www.verslehaut.org) pour trouver des idées !

**1- L'éducation figure-t-elle dans le programme de votre candidat ?**

Oui : 3 points       Non : 0 point

**2- Est-elle un axe prioritaire ?**

Oui : 3 points       Non : 0 point

**3- Votre candidat s'engage-t-il à favoriser la participation des enfants, des jeunes et des familles aux prises de décision dans la commune ?**

Oui : 2 points       Non : 0 point

**4- Votre candidat s'engage-t-il à définir (ou à appliquer) un projet éducatif local, mobilisant ensemble tous les acteurs éducatifs de la commune ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**5- Votre candidat fait-il des propositions sur les modes de garde pour la petite enfance (crèches, assistantes maternelles ...) ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**6- Votre candidat fait-il des propositions pour investir dans les bâtiments et l'équipement des écoles ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**7- Votre candidat fait-il des propositions pour la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**8- Votre candidat fait-il des propositions sur le rythme scolaire en primaire et sur les activités périscolaires ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**9- Votre candidat fait-il des propositions pour favoriser l'accès au sport et à la culture pour les jeunes ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**10- Votre candidat propose-t-il des axes de prévention santé pour les enfants et les jeunes ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**11- Votre candidat a-t-il fait des propositions concernant la qualité de la restauration scolaire ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**12- Votre candidat a-t-il fait des propositions pour sécuriser ou améliorer les déplacements des enfants ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**13- Votre candidat a-t-il des propositions pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**14- Votre candidat a-t-il évoqué la meilleure prise en charge des violences faites aux enfants, dans les nombreux services concernés (police, accueil périscolaire, hôpitaux, ...) ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

**15- Votre candidat a-t-il prévu un état des lieux de l'avancée des dispositifs annoncés au cours de son mandat ?**

Oui : 1 point       Non : 0 point

*Certaines questions sont inspirées des critères de l'Unicef pour accorder le label « Ville amie des enfants ».*



# L'ÉDUCATION, UNE AFFAIRE DE MAIRE

AVANT DE VOTER, TESTEZ VOS CANDIDATS



Notez leurs programmes sur 20 en répondant à ces questions.

En dessous de 15/20 : copie à revoir ! Conseillez leur de se rendre sur [www.verslehaut.org](http://www.verslehaut.org) pour trouver des idées !

Oui Non

**L'ÉDUCATION FIGURE-T-ELLE DANS LE PROGRAMME DE VOTRE CANDIDAT ?**

3 pts 0 pt

**EST-ELLE UN AXE PRIORITAIRE ?**

3 pts 0 pt

**VOTRE CANDIDAT S'ENGAGE-T-IL À DÉFINIR UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL, MOBILISANT ENSEMBLE TOUS LES ACTEURS ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE ?**

2 pts 0 pt



**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS SUR LE RYTHME SCOLAIRE EN PRIMAIRE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ?**

1 pt 0 pt



**VOTRE CANDIDAT A-T-IL DES AXES DE PRÉVENTION SANTÉ POUR LES ENFANTS ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS POUR SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE ÉDUCATIF ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT S'ENGAGE-T-IL POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS ?**

1 pt 0 pt



CE N'EST PAS PARCE QUE LES JEUNES GÉNÉRATIONS NE VOTENT PAS ENCORE QU'IL FAUT LES OUBLIER !

**VOTRE CANDIDAT S'ENGAGE-T-IL À FAVORISER LA PARTICIPATION DES ENFANTS DES JEUNES ET DES FAMILLES AUX PRISES DE DÉCISIONS DANS LA COMMUNE ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS SUR LES MODES DE GARDE (CRÈCHE, ASSISTANTES MATERNELLES...) ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS POUR INVESTIR DANS LES BÂTIMENTS ET L'ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES ?**

1 pt 0 pt



**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS CONCERNANT LA QUALITÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS POUR FAVORISER L'ACCÈS DES ENFANTS AU SPORT ET À LA CULTURE ?**

1 pt 0 pt

**VOTRE CANDIDAT FAIT-IL DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DES ENFANTS ?**

1 pt 0 pt



**VOTRE CANDIDAT A-T-IL PRÉVU UN ÉTAT DES LIEUX DE L'AVANCÉE DES DISPOSITIFS ANNONCÉS, AU COURS DE SON MANDAT ?**

1 pt 0 pt

**TOTAL : .../20**

Retrouvez toutes les publications de VersLeHaut sur [www.verslehaut.org](http://www.verslehaut.org)



Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation  
contact@verslehaut.org  
Accélérateur 21 - 21 rue de la Vanne - 92120 Montrouge  
Tel : 01 74 31 62 60  
www.verslehaut.org

